



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Agence nationale du sport

Question au Gouvernement n° 1916

Texte de la question

AGENCE NATIONALE DU SPORT

M. le président. La parole est à M. Cédric Roussel.

M. Cédric Roussel. Madame la ministre des sports, cette fois, nous y sommes : l'Agence nationale du sport a officiellement vu le jour, et c'est un moment charnière pour le sport en France.

M. Laurent Furst. Tu parles !

M. Cédric Roussel. Pour la première fois siégeront autour de la même table l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif, mais aussi le monde économique. Vous le savez, ce dernier point me satisfait particulièrement.

Grâce aux nombreuses auditions auxquelles a procédé le groupe d'études sur l'économie du sport, menées avec mes collègues issus de tous les bancs, nous savons que le monde économique est un soutien essentiel en termes de compétitivité, de développement et d'innovation. Cette gouvernance partagée devra permettre de répondre à deux missions principales : la haute performance et le développement de la pratique pour tous.

À cinq ans des Jeux de Paris de 2024, l'Agence est une première étape décisive. Nous devons désormais poursuivre le travail ensemble et avoir pour objectif, à terme, d'établir une large loi sur le sport.

M. Fabien Di Filippo. Vous avez ruiné le sport !

M. Cédric Roussel. Lorsque nous parlons de sport, en effet, ne pensons pas qu'aux statistiques ou au nombre de médailles : pensons aussi à la promotion du sport en entreprise, à la prévention en termes de santé publique, à l'inclusion sociale...

M. Laurent Furst. Suppression des emplois aidés !

M. Cédric Roussel. ...et à l'aménagement de tous nos territoires. L'Agence nationale du sport devra conduire ce nouvel élan.

Néanmoins, et comme pour tout changement de modèle, des interrogations légitimes émergent. Il s'agit, premièrement, de l'évolution du statut des conseillers techniques sportifs, dont les compétences sont unanimement reconnues. Ensuite, il faut plus que jamais faciliter l'investissement des entreprises pour nos sportifs et pour nos clubs. Le sport doit être vu comme un investissement, et non plus comme une dépense.

Plusieurs députés du groupe LaREM . Très bien !

M. Cédric Roussel. Se pose, enfin, la question des missions du ministère des sports aux côtés de l'Agence.

Madame la ministre, pourriez-vous donc nous apporter des précisions en réponse à ces interrogations, afin de rassurer l'écosystème sportif français dans son ensemble ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Fabien Di Filippo. Vous êtes les fossoyeurs des associations !

M. Pierre Cordier. Et le Centre national pour le développement du sport ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des sports.

Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports. Vous venez de le rappeler – et je vous en remercie –, nous avons acté la création de l'Agence nationale du sport le 24 avril dernier. C'est le résultat d'une large concertation et le commencement d'une nouvelle ère pour le sport français.

Le premier des constats qui nous ont menés à cette transformation, et sur lequel je sais que nous sommes tous d'accord, est que l'activité physique et sportive est un enjeu fondamental pour notre société et nos concitoyens, avec sa dimension éducative, culturelle et de santé qui favorise l'épanouissement de chacun et les liens entre les citoyens. Le sport participe pleinement à l'aménagement du territoire, avec 260 000 équipements sportifs. C'est aussi, vous l'avez dit, un secteur économique majeur : avec près de 125 000 emplois dans le secteur privé, le marché du sport est estimé aujourd'hui à 38 milliards d'euros, soit environ 1,8 % du PIB.

Le second constat, unanimement partagé également, est que nous devons rehausser les résultats du sport français de très haute performance. Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 en France nous y obligent.

Un dernier constat, enfin : le sport est une compétence partagée par plusieurs acteurs : l'État, les collectivités territoriales, qui investissent 10 milliards d'euros dans le sport, le monde économique...

M. Pierre Cordier. Et le CNDS, on peut en parler ?

M. Fabien Di Filippo. Ça ne doit pas être sur la fiche !

Mme Roxana Maracineanu, ministreet, bien sûr, la richesse de ses 300 000 associations sportives, le travail des clubs, des ligues et des fédérations, avec l'engagement de près de 3,5 millions de bénévoles. C'est cette énergie complémentaire de tous qui nous permettra d'être plus forts.

La gouvernance actuelle du sport français, fondée dans les années 1960, devait évoluer et nous devons donner un nouveau souffle au modèle sportif en créant les conditions d'une confiance pérenne et partagée entre nous. Le chemin de cette confiance est difficile, car elle a été rompue dans ce secteur entre l'État et les territoires,...

M. Fabien Di Filippo. Qui a rédigé cette fiche ?

Mme Roxana Maracineanu, ministremais je suis déterminée à la rétablir pleinement et à m'inscrire dans les orientations du Président de la République et du Premier ministre : un État plus partenarial et plus collégial, qui donne plus d'autonomie aux acteurs et au plus près du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Cédric Roussel](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1916

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 mai 2019](#)